

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n°30-2024**.

Ledit règlement 30-2024 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 17 octobre 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal qui est situé temporairement (jusqu'en juillet 2025) au 86, Place du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 18 octobre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 18 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 octobre 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière